



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* ; tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mercredi 15 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Pétersbourg, le 2 Avril. On s'empresse de procurer ici au comte d'Artois, tous les agréments possibles. L'impératrice en est aux petits soins, et le reçoit même, dit-on, dans son boudoir. De leur côté, les ministres et officiers de la cour lui donnent successivement des fêtes et des soupers. Le comte d'Ostermann et Besborodko, le général de Solikoff, le comte de Strogonoff, les ministres de l'empereur et de Suède se sont principalement distingués par la magnificence de ces fêtes ; on ne néglige rien enfin pour distraire le prince des chagrins qui l'accablent. Son départ de Pétersbourg semble dépendre de l'arrivée d'un courrier de Londres, attendu avec impatience. Le comte d'Artois est accompagné de l'évêque d'Arras, du comte d'Escars et du baron de Roll. MM. de Vauban et plusieurs autres émigrés français, sont venus le joindre depuis son arrivée.

De Constantinople, le 1.^{er} avril. — Quatre dragomans ou interprètes français ayant résigné leurs postes, sont entrés au service de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Espagne : démarche qui portera un coup sensible au commerce de France.

Le grand-seigneur voulant observer une stricte neutralité durant le cours de cette guerre, a fait remettre pour cet effet aux ministres des puissances chrétiennes un mémoire, dont la teneur porte en substance :

« La guerre actuelle entre la France et les puissances de Prusse, d'Autriche, d'Angleterre et de Hollande, faisant entrevoir des combats et attaques par mer et par terre, tandis qu'il est notoire que toutes lesdites puissances ont des liaisons d'amitié avec la Sublime Porte, et que celle-ci est neutre dans la présente guerre : il est donc nécessaire de renouveler un ancien règlement de l'année 1194, qui revient à l'an 1790, lorsque quelques-unes de ces puissances étoient en guerre, en vertu duquel ces vaisseaux doivent s'abstenir des combats mutuels dans les ports de la Turquie, près des échelles, sous les canons de ses forteresses, et dans les lieux compris en-deça de 3 milles des côtes de la mer Blanche, tant en Asie qu'en Europe, etc. Que dans le cas d'action en pleine mer, entre les vaisseaux des puissances belligérantes, aucun des capitaines de la flotte ottomane, ni des commandans et autres officiers de mer, n'auroit à s'en mêler ni donner des marques de partialité en faveur d'un parti contre l'autre, etc. »

De Turin, le 10 avril. — « Le roi a en ces jours passés une indisposition, dont il est entièrement rétabli; mais à cette occasion, l'on a pu s'apercevoir combien le peuple de Turin aime son souverain. La tristesse étoit peinte sur tous les visages, lorsqu'on apprit sa maladie. Une joie universelle y succéda bientôt, lorsqu'on fut informé qu'un prince aussi juste que débonnaire avoit recouvré la santé. Au reste, il règne la plus parfaite tranquillité dans les états de S. M. Sarde. Victor-Amédée, malgré la douceur qu'il met dans son gouvernement, et qui le fait chérir de tous ses sujets, a été dans le cas, par les évènements de la guerre, à laquelle il a été forcé de faire publier un manifeste; que le général de Vins a lu à la tête du corps des officiers. Après avoir exposé les désagrémens, les privations, les fatigues, les dangers de toute espèce, qui sont inséparables du service en tems de guerre, il porte « une exhortation à tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se soumettre à la dureté de cette vie, ou qui par des raisons de famille, préféreroient de s'en excuser, de demander leur retraite ou démission avant le commencement de la campagne, puisque, celle-ci une fois entamée, il faudra qu'ils restent, malgré, malgré, et seront traités très-sévèrement, ceux qui voudroient s'en dispenser ». Mais telle est la bonne volonté et l'ardeur de nos officiers, que l'on est généralement persuadé qu'il n'y en aura pas un seul qui voudra profiter de cette publication, pour se permettre de quitter le service dans ce moment-ci.

F R A N C E.

De Weissembourg, ce 7 Mai. — Les commissaires de la convention ayant reproché au général Custines d'avoir développé dans une lettre à Brunswick, des sentimens peu républicains; ce général desire rendre sa lettre publique.

Lettre de Custines au duc de Brunswick.

« Quel a été mon étonnement d'apprendre d'un citoyen Corbeau, lieutenant-colonel de l'artillerie, que j'avois envoyé à Manheim, que le capitaine Booz, du cinquante-sixième régiment d'infanterie, fait prisonnier, avoit osé se dire chargé de mission de ma part, auprès de la convention et du général commandant à Mayence, et que cette mission avoit pour objet, de

les inviter à traiter pour la reddition de cette ville: une semblable machination ne peut avoir été inventée que par quelques-uns de ces hommes, dont les intrigues dans toutes les cours de l'Europe, ont précipité cette partie du monde, dans la guerre la plus désastreuse, à laquelle elle ait pu se livrer. J'augure trop de la grande âme de V. A. S., pour ne pas me persuader qu'elle voudra bien faire comprendre le capitaine Booz dans le premier échange, le faire remettre aux postes français, sous bonne et sûre garde, en m'en prévenant d'avance. J'annonce avec franchise à S. A. S., que trop blessé d'une semblable imposture, je ne laisserai pas ignorer à l'Europe une intrigue, dont le but seroit de déshonorer le caractère que je crois avoir développé depuis le commencement de la révolution et de cette guerre. Il me seroit douloureux de n'avoir pas la possibilité d'établir en même-temps l'opinion que j'ai cru jusqu'ici devoir aux vertus du roi de Prusse et du duc de Brunswick ».

(« J'ai cru jusqu'ici devoir croire assez à la vertu du duc de Brunswick et du roi de Prusse, pour ne pas les soupçonner capables de prendre part à une trahison aussi infâme. Voici le sens littéral de ces mots, pour quiconque, doué d'une saine raison, voudra réfléchir un instant.)

« Quelque soit la différence de la cause que je soutiens, et de celle à laquelle V. A. S. a prodigué ses grands talens; elle voudra bien se rappeler que tous mes moyens sont employés à soustraire 24 millions d'hommes, à la cupidité, à la tyrannie, et à la vexation de ceux qui s'étoient partagé le trésor public de la France, qui se faisoient un jeu d'assouvir toutes leurs passions, par des dilapidations qui coutoient des sueurs de sang à l'artisan des villes et à l'infortuné habitant des campagnes; qui arrachioient à l'être assez malheureux, pour tenir le jour d'eux, jusqu'aux langes et aux haillons qui étoient destinés à les couvrir, et qui faisoient pousser à ces malheureux passans le cri de douleur, funeste avant-coureur de la misère et des maux auxquels sa carrière étoit destinée ».

« Si je dois succomber dans l'entreprise que j'ai formée d'être un des plus ferme appui d'une aussi bonne cause, je dis, avec assurance: entouré d'ennemis au dehors et au dedans, jamais atteint par l'esprit d'aucun parti, mon car

ère saura du moins arracher des sentimens des uns et des autres, et de ceux même, qui, guidés par l'esprit de passion, ne peuvent entendre la voix d'aucun parti ».

D'Orléans le 13 Mai. Au rédacteur.—Nos citoyennes arriveront avec ma lettre à Paris; rendez publique leur adresse, vous prouverez que vous vous intéressez au sort des malheureux (elle a été présentée hier à la convention).

» Pères du peuple : des mères, des épouses, des citoyennes, viennent vous demander leurs maïs, leurs pères, leurs parens, leurs amis, leurs concitoyens. Les uns ont été enlevés à côté d'elles, au milieu des ténèbres de la nuit, avec l'appareil imposant d'une force armée, et ont été jettés dans les prisons, sans égards pour l'âge et les infirmités; les autres sont capifs chez eux, parcequ'il ne reste plus, sans doute, de local pour les incarcérer. Où est donc, pères du peuple, cette liberté que vous venez de proclamer si solennellement.

» Et nous aussi, nous aurions été captives, si l'on eût pu nous pressentir; ils nous ont méconnues, les lâches! Eh bien! qu'ils apprennent que si une fille, à pareil jour, délivra Orléans et la France du joug britannique) Jeanne d'Arc, le 8 Mai 1429 (, des citoyennes épouses et mères, par une commémoration digne d'un peuple libre, concourront aujourd'hui à délivrer leurs concitoyens de la tyrannie pro-consulaire.— Cette enceinte est le sanctuaire de la liberté, elle doit être le temple de la vérité. Nous dirons tout; doit on avoir des craintes devant les représentans d'une nation généreuse?

Après ce début, elles retracent le tableau des vexations des commissaires; présentent à la Convention toutes les victimes de ces tyrans d'un jour.

« Cette citoyenne, disent-elles, est l'épouse du secrétaire de la municipalité; elle a abandonné six enfans pour venir demander la liberté et la réintégration de leur père. — Voilà la directrice de la poste mère de 8 enfans, sexagénaire, qui comme ses peres, jouissoit depuis un siècle de la confiance publique; elle a été sacrifiée aux intrigues d'un tailleur qui, et conduit naguères par l'Assemblée électorale, vient enfin de lui enlever sa place. — Voilà la fille du contrôleur; père de sept enfans,

sans fortune, sans reproche, et cependant destitué. — Vous voyez la fille d'un juge de paix presque sexagénaire, père de 4 enfans; on lui a ravi des fonctions qu'il n'avoit pas encore commencées, et qui lui avoient été décernées 8 jours avant le décret de rébellion, par ses concitoyens, juges impartiaux de ses talens, de son civisme et des sacrifices qu'il avoit faits pour la chose public. — Un pasteur faisoit, comme Fénelon, aimer, respecter les loix et la religion, il a été enlevé à la confiance de ses paroissiens; et! le croiroit-on? pour étouffer les réclamations qui déjà se manifestoient, le régime des lettres de cachet a reparu; un ordre l'a exilé. — Pères du peuple, fondateurs de la liberté, nous vous dénonçons les nombreuses arrestations faites pendant la nuit, et sans motifs connus, non sur des ordres exhibés, mais sur des notes nominatives, remises par des agens provisoires à des agens subalternes. — La vieillesse n'a même pas été respectée. Nous avons laissé dans les prisons 6 citoyens administrateurs de l'hôpital, dont 2 presque octogénaires. Vous voyez leurs enfans; ils ont été arrêtés pour un fait arrivé il y a 3 ans, et présenté insidieusement comme une félonie, lorsqu'il n'est qu'une correction, dont l'application blâmable, il est vrai, n'a pas été faite une seule fois depuis cette époque. — Nous venons enfin vous peindre les larmes et le désespoir de 40 citoyennes épouses et mères: provoquées par un officier municipal provisoire; elles ont été pour la troisième fois demander justice à vos commissaires, alors sortant d'un banquet de 100 personnes. Associés à une fête qui n'en est pas une pour leurs malheureux concitoyens, elles ont reçu sur leur tête le bonnet de la liberté; déjà elles le regardoient comme le présage de celle de leurs époux; mais non, un refus de vos commissaires a terminé cette scène.

Tels sont les faits, citoyens législateurs; voilà comme ont été traités les habitans de cette cité, qui jadis sauva la France. Eh! dans quel tems a-t-on cherché à abâtardir leur courage, à enchaîner leurs bras!... On les a mal connus, si l'on a espéré que ces vexations feroient expirer dans leurs cœurs le serment qu'ils ont prêté à la république une et indivisible. Notre Terre a été frappée avec la pique de la liberté; et en un mois de temps il en est sorti 588 guerriers pour les armées, et 600

pour la Vendée. Comme la mère des Graques, nous apprendrons à nos enfans qu'ils doivent tout à leur patrie; parés de contones de chêne, ils seront nos ornemens; mais aussi ils apprendront de nous que, républicains, ils doivent résister à l'oppression: nous leur en donnons l'exemple, en venant la dénoncer aux représentans du peuple.

» Nous demandons, législateurs, qu'il soit sur-le-champ nommés des commissaires dans votre sein, pour vérifier les faits, constater les vexations, signaler les tyrans subalternes, et subsistuer l'égide de la loi à la hache de l'arbitraire.

Paris. — Le contingent de Paris pour les départemens en rébellion va être complet. Le bon sens et le patriotisme ont tout arrangé. Ni Paris, ni les hommes, ni les Français ne veulent être contraints par la terreur: montrez-leur où est le péril, ils iront. Trois départemens du midi, qui, ensemble, n'ont pas plus de population que le département de Paris, ont enfanté cent mille combattans. Pour en avoir 12 mille à Paris, il falloit les demander dans le langage de républicains généreux et libres; on en auroit eu le double. Il ne sera donc pas nécessaire de sonner le tocsin, de tirer le canon d'allarme, d'emprisonner les riches, les notaires, les boutiquiers, les jeunes gens à culotte étroite, les commis, les garçons limonadiers, ni les douze mille pétitionnaires de 1792, ni les huit mille autres, ni les clubistes de la Sainte-Chapelle, ni les fayétistes, les feuillans, ni les moines, ni d'allumer des forges sur toutes les places publiques, ni de tordre les riches au pressoir pour en exprimer tout le suc. Il falloit douze mille hommes et dix millions, et on les a. Les gens un peu sages estiment qu'il est bon de ne pas brûler toute notre poudre en un jour, et de garder une poire pour la soif.

Suite de la séance du Lundi 13 Mai.

Santerre annonce qu'il est prêt à partir à la tête de 12 à 15 mille hommes, quatre-vingt pièces de canon, et qu'il y aura 100 mille hommes rassemblés dans la Vendée.

Batrère annonce que l'armée du Nord ayant demandé Custines pour général, le conseil exécutif vient de le nommer. Ce choix est approuvé.

La convention décrète que les membres de la convention qui conserveront leur emploi dans les armées, seront tenus d'opter entre leur emploi et la fonction de représentant du peuple.

Séance du Mardi, 14 Mai.

On fait lecture de l'éloge du général Dampierre, prononcée par Léquino, commissaire de la convention, sur le bord de sa tombe, au camp de Famars. Les soldats ont juré de venger sa mort. La convention ordonne l'insertion au bulletin, de cette oraison funèbre.

Clavières, ministre des contributions écrit qu'il vient d'apprendre qu'il existe des plaintes contre lui, dans les comités. Il en demande communication. Un membre demande qu'il soit renvoyé à l'instant. On renvoie sa lettre au comité.

Les commissaires près de l'armée du Nord, écrivent qu'ils ont destitué le général de brigade fourni pour ne s'être pas trouvé à son poste à l'affaire du 1^{er} de ce mois. Ils se plaignent qu'on ne leur envoie que des assignats de forte valeur, ce qui arrête le paiement des troupes.

Chambon s'élève contre les commissaires qui peuvent suspendre un officier public et un militaire; mais ne peuvent les destituer. On renvoie l'observation au comité.

Le prince de Cobourg a écrit au général Lamarche qu'il a reçu une lettre du ministre Lebrun qui le menace par qu'il garde prisonnier le fils de Lecointre qui lui a été livré par Dumourier. Il va faire donner des ordres pour le faire chercher. Il réclame l'échange de 1400 prisonniers qui auroient du lui être rendus depuis trois mois.

Lamarche lui a répondu qu'il alloit s'occuper de l'échange, et qu'il l'engageoit de ne plus tolérer les pillages les incendies auxquels les Autrichiens se livrent. Lamarche.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.